



## ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

### Edito



Le contexte règlementaire et les exigences de santé publique obligent la profession agricole à éviter le brûlage de déchets organiques d'origine agricole. La Chambre d'agriculture accompagne toutes formes de progrès dans les exploitations agricoles, d'autant plus qu'il est souvent difficile pour les agriculteurs de trouver une alternative au brûlage en raison de coûts disproportionnés ou d'impasses techniques. GIEE, concertation avec les services de l'État, expérimentations, la Chambre d'agriculture agit sur tous les fronts pour proposer des solutions alternatives et supportables économiquement pour tous les agriculteurs du département.

Xavier DUFOR, élu à la Chambre d'agriculture 13.

### En bref

#### Émergence du GIEE Agroécologique du Pays de Vernègues

Le comité de sélection pour l'émergence des GIEE en PACA, vient de donner un avis favorable pour un nouveau GIEE porté par l'Association du Patrimoine Agroécologique du Pays de Vernègues. Ce GIEE orientera ses travaux sur la gestion et la fertilité des sols, dans un contexte d'adaptation des exploitations agricoles face au dérèglement climatique.

**Votre contact : Adrien SAINT-DIDIER : 07 61 20 99 12**  
a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

#### Automatisation des rizières en Camargue

L'ASCO du canal du Japon a bénéficié d'un financement du LEADER du Pays d'Arles pour développer des outils de mesure sur son canal (capteur de hauteur d'eau et de salinité), en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Centre Français du Riz. En parallèle, deux agriculteurs volontaires auront deux parcelles expérimentales équipées de 3 capteurs de hauteur d'eau, d'une martelière automatique réglable selon le cycle du Riz, d'un débitmètre et d'un canal venturi. Une présentation du projet sera réalisée aux Prémices du Riz le 8 septembre 2023.

**Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09 - l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr**

### Chiffre clé

# 5

C'est le nombre de GIEE dans les Bouches-du-Rhône (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental)

### ENI : le réseau de suivi des Effets Non Intentionnels



Le réseau de suivi des effets non intentionnels (ENI) des pratiques agricoles sur la biodiversité est coordonné à l'échelle régionale par la Chambre Régionale d'agriculture PACA et avec l'implication de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et alimente les données nationales à travers la réalisation de 4 protocoles :

- flore,
- coléoptères : 14 sites étudiés en PACA
- vers de terre
- oiseaux

Il a été mis en place depuis 2012 dans le cadre du plan Ecophyto et permet d'étudier 500 parcelles à l'échelle nationale.

L'état des recherches scientifiques sur les données ENI montre que ce sont les groupes Flore et Coléoptères qui sont le plus largement étudiés.

Les tendances suivantes ont pu être dégagées :

- l'augmentation des largeurs de bordures, la diminution des interventions de gestion et la restauration des éléments semi naturels (haies, fossés) favorisent la diversité des espèces pérennes et limitent l'apparition de nouvelles adventices,
- la diversité des paysages et la proximité des prairies, zones humides et éléments semi naturels favorisent la diversité et l'abondances des coléoptères en bord de champs,
- plus l'intensité du travail du sol est importante plus la courbe d'abondance de vers de terre diminue.

■ en moyenne, on observe davantage d'oiseaux en milieu bocager, qu'en openfield et paysage mixte. En PACA, des fiches individuelles de restitution individuelles sont envoyées chaque année.

**Votre contact :**  
Béregère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45  
b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr



### Évitement du brûlage des ceps de vignes : broyage en parcelle



Dans le cadre de ses missions avec l'IRA2E, la Chambre d'agriculture travaille sur la pratique du broyage des ceps de vignes arrachés. C'est en effet une opportunité de retour de matière organique au sol, ainsi qu'un moyen de réduire les émissions de particules fines. Il faut cependant être prudent avec cette pratique. Il convient tout d'abord de réaliser un broyage fin, cela représente un surcoût pouvant atteindre 50 à 75% d'une prestation d'arrachage simple. Il faut également disposer de temps avant la prochaine plantation car il faudra plusieurs années pour que le broyat se dégrade. La Chambre d'agriculture a notamment conduit un essai chez un viticulteur et nous avons constaté la présence de pourridié. Un état des lieux sanitaire de la parcelle à arracher est donc nécessaire préalablement à l'incorporation du broyat. Il est important de continuer de mener des essais afin d'acquérir des connaissances sur cette pratique.

**Votre contact : Romain GATEAU : 06 33 11 58 28**  
r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Focus



#### Plan de Protection de l'Atmosphère 13

Le Plan de Protection de l'Atmosphère est un outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire. A l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, le PPA a pour objectif de ramener la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme aux normes de qualité de l'air. Pour cela, les acteurs du territoire s'engagent alors à mettre en place des mesures ou actions. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'est engagée notamment à travailler sur la gestion des ceps de vignes et arbres arrachés ainsi que les fins de culture palissées sous serre pour éviter le brûlage et favoriser des pratiques alternatives. Ces actions sont menées en partenariat avec l'association IRA2E.

**Votre contact :**  
Romain GATEAU : 06 33 11 58 28  
r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

- Renouveler son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA) à Aix en Provence. 5 octobre 2023.
- Obtenir son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA). 16 et 17 octobre 2023.
- Soigner ses plantes par les plantes. 16 et 17 oct. 2023.
- Fabriquer et utiliser la LiFoFer (Litière Forestière Fermentée) et autres biofertilisants. 23 et 24 nov. 2023.
- Découvrez l'ensemble de nos formations sur [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former)

### Des prestations sur mesure

#### Conseil pour l'implantation de haies

Vous souhaitez planter une haie composite ou mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité

- pour protéger vos cultures par une haie brise vent,
- pour améliorer la biodiversité fonctionnelle (pollinisateurs, oiseaux, auxiliaires...)
- par intérêt paysager (brise-vue...).

Nous vous proposons :

- un appui technique pour réaliser votre projet (objectifs, contraintes, essences appropriées),
- d'évaluer la faisabilité du projet (réglementation, tournières...),

- d'étudier les possibilités de financement existantes
  - de partager notre réseau de professionnels dans le domaine de l'agroforesterie avec des tarifs réduits.
- Nous vous proposons une prestation modulable selon l'ampleur et la complexité du projet.

Vous avez un projet ? Contactez Adrien SAINT-DIDIER : 07 61 20 99 12 - a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

